

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 300, 26^e Avenue.

Avis est par la présente donné par le soussigné, Chantal Lemieux, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 17 mai à 20 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 6 413 250

Zone : 50 Zea

Adresse civique : 300, 26^e Avenue

Demande C2022.04.4.1 : Règlement de zonage numéro 529, art 9.10 et 12.14

Nature et objets : Augmenter la hauteur de la clôture 1,5 mètre au lieu de 1,2 mètres et augmenter la superficie d'une enseigne à 5,5 mètres carrés au lieu de 5 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Zotique, ce 28^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.



Chantal Lemieux,
greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public – Dérogation mineure numéro C2022.04.4.1

Je, soussigné, Chantal Lemieux, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure numéro C2022.04.4.1 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité, en date du 28 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 28^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.



Chantal Lemieux,
greffière-trésorière et directrice générale